

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Ministère de la mer

### Arrêté du 19 janvier 2022

### Fixant la composition du jury du concours sur épreuves d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes de 1ère classe (article 6.1) ouvert au titre de l'année 2022

La ministre de la mer,

Vu le code de la défense (partie législative), notamment le livre Ier de la partie 4 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1546 du 28 décembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes, notamment son article 6-1 ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 janvier 2013 modifié, portant organisation des concours pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes ;

Vu l'arrêté du 06 décembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes au grade d'administrateur de 1ère classe ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

### Arrête

#### Article 1

Le jury du concours pour le recrutement externe d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes au titre de l'article 6-1 du décret statutaire n° 2012-1546 du 28 décembre 2012 modifié est composé ainsi qu'il suit :

#### Président

- Monsieur SELLIER Guillaume, administrateur général hors classe des affaires maritimes, inspecteur général des affaires maritimes.

#### Membres

- Monsieur PERRIER Edouard, administrateur général de 2<sup>ème</sup> classe des affaires maritimes, directeur de l'école nationale de la sécurité et de l'administration de la mer (ENSAM),

- Madame BOUSSARD Sabine, professeur agrégé des facultés de droit,
- Monsieur DENAMUR Vincent, Sous-directeur des services maritimes et du contrôle.

### **Article 2**

Est adjoint au jury national en qualité de concepteur, de correcteur et d'examineur qualifié pour les épreuves à options :

- Monsieur GALY Laurent, professeur général de 2<sup>ème</sup> classe de l'enseignement maritime, Inspecteur général de l'enseignement maritime,

### **Article 3**

Est adjointe au jury en qualité de conceptrice, de correctrice et d'examinatrice pour la langue anglaise :

- Madame REDFIELD-BIDET Deborah, professeur à l'ENSM de Saint-Malo.

### **Article 4**

Sont adjoints aux jurys pour les épreuves sportives, les examinateurs du ministère des armées dont les noms suivent :

- Monsieur BERTHEAU Pascal, Ouvrier hors groupe – Marine nationale
- Monsieur CHABREDIER Brice, Maître – Marine nationale
- Monsieur BRUEY Stéphane, Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe – Marine nationale
- Monsieur HUART Julien, Maître – Marine nationale
- Monsieur MAHOT Hansy, Premier Maître – Marine nationale

### **Article 5**

Le directeur des ressources humaines du ministère de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 janvier 2022

La ministre de la mer

Pour la ministre et par délégation

**Signé**

La cheffe de bureau des recrutements par concours  
Marie-Hélène ROLLAND-DELOFFRE